

# PERISCOOL

Les services périscolaires

2016-2017



**Accueil du matin**  
**Restauration scolaire**  
**TAP**  
**Accueil du soir**

Cette plaquette vous permet de trouver des informations utiles sur le fonctionnement de nos accueils de loisirs périscolaires. Colorée et joyeuse, elle est à l'image et reflète l'esprit du PERISCOOL.

A l'écoute, nos animateurs et animatrices qualifiés ont pour objectifs de :

- Permettre à l'enfant de développer sa personnalité, son sens des responsabilités et lui permettre d'être l'acteur de ses loisirs, d'être à l'initiative des activités.
- Favoriser l'autonomie et l'apprentissage de la vie en collectivité.
- Développer et favoriser les échanges entre les enfants et les adultes.
- Favoriser le travail de partenariat et la découverte d'autres cultures et expressions artistiques.

# Autour de l'école : les services périscolaires

## Pour faciliter votre quotidien

### L'accueil du matin : 7h30-8h20

Les enfants peuvent être accueillis dès 7h30. Les animateurs proposent plusieurs **ateliers** adaptés à la mise en route du corps et de l'esprit. Lecture, dessins, jeux de constructions, musique et contes sont généralement proposés.

1

### La pause méridienne ou restauration scolaire :

#### Ecoles élémentaires :

11h45 – 13h50

La pause déjeuner des plus jeunes est un moment privilégié. Elle permet de devenir autonome et de prendre de bonnes habitudes alimentaires dans la convivialité et répond ainsi aux objectifs de ce temps d'éducation. Les enfants peuvent, en fonction des lieux, participer à diverses activités, dans le cadre des TAP ( Temps d'Activités Périscolaires):

- Le Cinéma
- La Cuisine
- L'art plastique
- La musique
- La danse
- Le Théâtre
- Le Sport.
- La lecture.

#### Ecoles maternelles :

11h35- 13h50 (de 13h00 à 14h00/sieste pour les PS et MS), pour le GS 1 fois/semaine, activité cirque.

Les plus petits seront accompagnés à la sieste dès la fin du repas.

Si un enfant a des allergies alimentaires, il est proposé un accueil personnalisé formalisé par un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

### L'accueil du soir : 16h00 - 18h30

#### Ecoles maternelles :

16h00- 18h00

#### Ecoles élémentaires :

16h00- 18h30

Accompagner un enfant c'est aussi s'adapter à son rythme et ses envies. Après une journée d'école, à partir de 16h00, il leur est proposé une récréation autour du goûter.

A partir de 16h45, un temps de 30 mn est dédié aux apprentissages des leçons. (Pour les élémentaires)

Ensuite, les enfants participent aux ateliers.

## Les informations pratiques :

### Extrait du règlement :

Les accueils fonctionnent en période scolaire, les lundis, mardis, mercredi matins, jeudis et vendredi.  
 Une amplitude maximum de présence de l'enfant sur les accueils périscolaires est définie comme suit :  
 9h30 maximum pour les enfants de maternelle.  
 10h00 maximum pour les enfants de l'élémentaire.

### Horaires : Ecoles élémentaires.

2

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Mercredi
7h30 à 8h20	Accueil périscolaire du matin				Accueil Périscolaire uniquement de 8h00 à 8h50.
8h30 à 11h45	Classe				
11h45 à 13h50	Restauration scolaire/ accueil périscolaire/ Intervenants extérieurs (13h00- 14h00) Ouverture portail : 13h00-13h10				
13h50 16h00	Classe				
16h00 18h30	Goûter/temps d'apprentissage des leçons/Périscolaire <b><u>A 16h00 : tous les enfants inscrits au périscolaire seront pris en charge par les animateurs.</u></b>				

### Ecoles maternelles :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Mercredi
7h30 à 8h20	Accueil périscolaire du matin				Accueil Périscolaire uniquement de 8h00 à 8h50.
8h30 à 11h35	Classe				
11h35 à 13h50	Restauration scolaire/ accueil périscolaire/ Intervenants extérieurs (13h10- 14h00) Ouverture portail : 13h10-13h20				
13h50 16h00	Classe				
16h00 18h00	Goûter/ Périscolaire <b><u>A 16h00 : tous les enfants inscrits au périscolaire seront pris en charge par les animateurs.</u></b>				

### Inscription exceptionnelle :

Les parents souhaitant bénéficier d'une inscription exceptionnelle de dépannage devront obligatoirement prendre contact en amont avec le service scolaire en Mairie.  
 Un tarif de 3 euros par service (matin- midi-soir) et par jour sera facturé.



## Constitution du dossier

Vous souhaitez que votre enfant soit inscrit aux accueils de loisirs périscolaires du matin, du midi et du soir. Afin de procéder à l'inscription, vous devez vous présenter en Mairie, au Point Accueil Familles et vous munir de votre numéro allocataire CAF (ou le cas échéant votre déclaration d'imposition), du carnet de santé de l'enfant et d'une adresse mail afin de créer votre accès au portail familles.

### Renouvellement d'inscription :

Vous rendre sur le portail familles, au mois de juin, mettre à jour les renseignements concernant l'inscription (vaccins, allergies, autorisations diverses, etc....).

### Vous n'avez pas de PC et de scanner chez vous :

Une borne est disponible à l'accueil de la mairie afin de compléter votre dossier sur le portail familles et de scanner vos documents.

4

## Réservation

**PÉRISCOLAIRE ACCUEIL MATIN ET SOIR** : 1 semaine avant.

## Tarifs

L'unité de tarification est un forfait annuel établi en référence au quotient familial calculé par la CAF pour chaque famille allocataire ou au vu des déclarations de revenus fournies.

Les tarifs **forfaitaires annuels** des accueils de loisirs périscolaires fixés par délibération du Conseil Municipal du 10 mai 2016 pour l'année scolaire 2016/2017, sont les suivants

Quotient Familial	Matin	Midi	Soir
De 0 à 800	19 €	17 €	21€
De 801 à 1600	21 €	19 €	25€
De 1601 à + ou en l'absence de transmission des justificatifs de ressources	25 €	21€	28€

